

**OUVERTURE DE POSTE
POSTE n° 1011-SM-ÉTÉ**

CLASSE D'EMPLOI : GARDIENS ET OUVRIERS D'ENTRETIEN CL. II (ÉTÉ 2011)
DATE D'ENTRÉE : Du 27 juin au 13 août 2011
(Possibilité de cessation du 24 juillet au 5 août 2011)
LIEU DE TRAVAIL : Les établissements de la CSSMI
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Service des ressources matérielles
HORAIRE : Du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30 (38 h 45 minutes/semaine)
TAUX HORAIRE : 15,78 \$ (gardien) – 16,14 \$ (ouvrier d'entretien cl. II)

Les personnes salariées de soutien manuel intéressées à faire de la surveillance et/ou à effectuer des travaux d'entretien ménager et des travaux de réparation mineure **sur tout le territoire de la Commission scolaire** sont invitées à soumettre leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée qui pose sa candidature comme **gardien**, consiste à garder et à exercer la surveillance des biens, meubles et immeubles contre le feu, le vol et les dommages. Cette personne effectue des rondes d'inspection, elle doit exercer une surveillance sur les entrées et sorties des visiteurs.

Le rôle principal et habituel de la personne salariée qui pose sa candidature comme **ouvrier d'entretien CL.II**, consiste à effectuer des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Les personnes intéressées sont priées de consulter le plan de classification pour la description complète des emplois.

EXIGENCE PARTICULIÈRE

Posséder une voiture et un permis de conduire valide

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER DES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS ET AU PERSONNEL DE LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMBAUCHE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES COUVERT PAR L'ENTENTE NATIONALE (REF. : CL. 7-1.11, C.C. S1).

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste sont priées de faire parvenir leur offre de service à la soussignée, en précisant le numéro d'ouverture de poste, **au plus tard le 29 avril 2011 à 16 h.**

La Commission scolaire se réserve le droit de vérifier si les candidates et les candidats répondent aux exigences générales et particulières.

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dispose d'un programme d'accès à l'égalité en emploi qui encourage les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les handicapés, à poser leur candidature.

Seules les personnes dont les candidatures auront été retenues seront contactées.

En cas de mésentente(s) sur l'interprétation des dispositions inscrites à cet affichage, les dispositions de l'article 7-1.11 prévalent.

Nathalie Côté - Secteur dotation
DSRH - CSSMI
430, boulevard Arthur-Sauvé, 3^e étage
Saint-Eustache
Télécopieur : (450) 491-8421